

## Rapports économiques et sociaux

# Revenus des immigrants économiques sélectionnés dans le cadre d'un processus de sélection en une étape et en deux étapes : comparaisons par rapport à l'année d'arrivée



par Feng Hou et Garnett Picot

Date de diffusion : le 24 janvier 2024

---

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca).

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

**Courriel** à [infostats@statcan.gc.ca](mailto:infostats@statcan.gc.ca)

**Téléphone** entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- |   |                |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques                                    | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur   | 1-514-283-9350 |

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie, 2024

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

*This publication is also available in English.*

---

# ***Revenus des immigrants économiques sélectionnés dans le cadre d'un processus de sélection en une étape et en deux étapes : comparaisons par rapport à l'année d'arrivée***

par Feng Hou et Garnett Picot

DOI : <https://doi.org/10.25318/36280001202400100006-fra>

## **Résumé**

Depuis le début des années 2000, le processus de sélection des immigrants en deux étapes, dans le cadre duquel les immigrants économiques sont sélectionnés à partir d'un bassin de travailleurs étrangers temporaires, a rapidement pris de l'ampleur. Des recherches antérieures ont indiqué qu'après leur établissement, les immigrants hautement qualifiés sélectionnés dans le cadre d'un processus en deux étapes affichaient des revenus plus élevés que les immigrants comparables sélectionnés dans le cadre d'un processus de sélection en une étape (c'est-à-dire ceux sélectionnés directement à l'étranger). Cependant, une question importante qui n'a pas été examinée à fond est de savoir si l'avantage sur le plan des revenus des immigrants sélectionnés dans le cadre d'un processus de sélection en deux étapes par rapport aux immigrants sélectionnés dans le cadre d'un processus de sélection en une étape persistait si l'on comparait les deux groupes à partir de leur année d'arrivée plutôt que de l'année où ils sont devenus résidents permanents. Étant donné qu'aucun des deux groupes ne possédait d'expérience de travail au Canada à leur arrivée, cela en éliminait l'influence potentielle sur les écarts de revenu. Les résultats de la présente étude révèlent que les immigrants sélectionnés dans le cadre d'un processus en deux étapes avaient toujours des revenus annuels plus élevés que leurs homologues sélectionnés dans le cadre d'un processus en une étape dans la même catégorie d'admission lorsque la comparaison commençait à partir de leur année d'arrivée initiale. Ces écarts de revenu, bien que réduits, sont demeurés substantiels après la prise en compte des différences sociodémographiques entre les deux groupes et après 10 ans suivant l'arrivée initiale. De plus, ces tendances se sont généralement maintenues entre les cohortes d'arrivée successives. La conclusion comprend une analyse des répercussions de ces constatations et permet d'explorer les raisons possibles de ces résultats.

Mots clés : expérience de travail au Canada, immigration, processus de sélection des immigrants en deux étapes, revenu

## **Auteurs**

Feng Hou travaille à la Division de l'analyse sociale et de la modélisation de la Direction des études analytiques et de la modélisation à Statistique Canada. Garnett Picot travaille à la Direction générale de la recherche et des données d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.

## Remerciements

Les auteurs tiennent à remercier René Morissette de Statistique Canada, Tammy Anstey et Youn-Young Park de la Direction générale immigration économique permanente d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada pour leurs conseils et leurs commentaires sur une version antérieure du présent document.

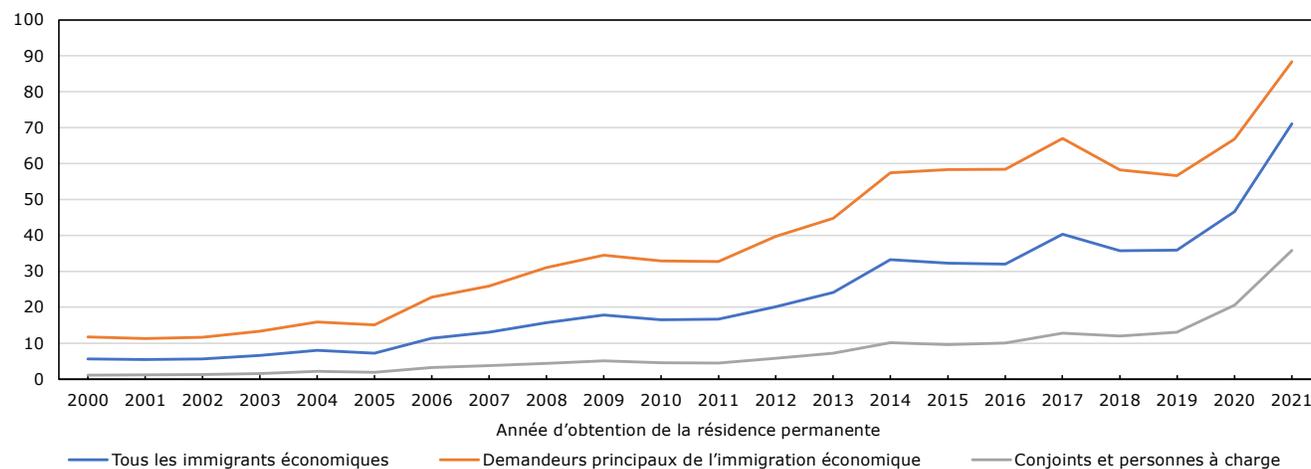
## Introduction

L'élargissement du processus de sélection des immigrants en deux étapes a été un important progrès dans la façon dont les immigrants économiques sont sélectionnés au Canada (Hou, Crossman et Picot, 2020a). Selon cette approche, les immigrants économiques sont sélectionnés à partir du bassin de travailleurs étrangers temporaires et d'étudiants étrangers ayant une certaine expérience de travail au Canada. Le pourcentage de demandeurs principaux de l'immigration économique ayant une expérience de travail au Canada avant l'établissement et qui ont été sélectionnés est passé de 12 % en 2000 à environ 60 % à la fin des années 2010 (graphique 1). La proportion a atteint 78 % en 2021, principalement en raison de la pandémie de COVID-19<sup>1</sup>. La croissance de la sélection des immigrants en deux étapes a été le principal facteur de l'amélioration des résultats économiques des immigrants au moment de leur établissement depuis 2000 (Hou, Crossman et Picot, 2020b). En effet, les immigrants qui avaient des emplois bien rémunérés ou hautement spécialisés pendant qu'ils étaient travailleurs étrangers temporaires (immigrants sélectionnés dans le cadre d'un processus en deux étapes) affichaient de meilleurs résultats sur le marché du travail après la migration par rapport aux immigrants comparables sélectionnés directement de l'étranger (immigrants sélectionnés dans le cadre d'un processus en une étape). Le même résultat ne s'applique pas aux immigrants à faible revenu ou peu qualifiés sélectionnés dans le cadre d'un processus en deux étapes (Hou, Crossman et Picot, 2020b; Sweetman et Warman, 2014).

### Graphique 1

#### Pourcentage des immigrants économiques ayant des revenus au Canada avant l'immigration, de 2000 à 2021

pourcentage



Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration.

Il y a au moins deux explications possibles au fait que les immigrants qualifiés sélectionnés dans le cadre d'un processus en deux étapes obtiennent de meilleurs résultats que les immigrants sélectionnés dans le cadre d'un processus en une étape alors qu'ils étaient dotés de caractéristiques autrement semblables, comme la scolarité, la connaissance des langues officielles et la région source.

1. Pendant la pandémie, les immigrants économiques ont été sélectionnés principalement parmi les résidents temporaires qui vivaient déjà au Canada. Les chiffres ont été calculés à partir de la Base de données longitudinales sur l'immigration et reposaient sur la question de savoir si un nouvel immigrant avait des revenus positifs au Canada au cours des 10 années précédant l'obtention de la résidence permanente.

La première explication se rapporte au concept de processus de sélection multiple (Hou et Bonikowska, 2018). La sélection en deux étapes peut améliorer la correspondance entre les compétences des immigrants et la demande du marché de l'emploi, car les employeurs peuvent évaluer directement les compétences et les qualités intangibles des travailleurs étrangers temporaires. En même temps, ces travailleurs étrangers peuvent découvrir la vie au Canada avant de s'engager à obtenir la résidence permanente. Les immigrants qui excellent comme travailleurs étrangers temporaires sont moins susceptibles de rencontrer des difficultés liées à la transférabilité de leurs compétences, un problème auquel sont souvent confrontés les immigrants sélectionnés dans le cadre d'un processus en une étape.

La deuxième explication porte sur l'avantage d'avoir une longueur d'avance sur l'expérience de travail au Canada. Les immigrants sélectionnés dans le cadre d'un processus en deux étapes ont déjà accumulé plusieurs années d'expérience de travail au Canada avant d'obtenir la résidence permanente (c.-à-d. au moment de leur établissement). Étant donné que l'expérience de travail au Canada est un solide prédicteur des revenus des immigrants, ces personnes ont un avantage par rapport aux immigrants sélectionnés dans le cadre d'un processus en une étape qui n'ont pas cette expérience préalable.

Les recherches antérieures évaluaient habituellement les résultats économiques des immigrants après leur année d'établissement. Comme l'objectif est de fournir des renseignements qui pourraient améliorer la sélection des résidents permanents, il est nécessaire de connaître leurs résultats économiques en tant que résidents permanents. Lors de la prise de décision de sélection, le système doit composer avec deux types de candidats : ceux qui ont une expérience de travail antérieure au Canada et ceux qui n'en ont pas. La question est de savoir quel groupe obtiendra de meilleurs résultats après l'immigration, à court et à long terme. Par conséquent, l'année d'établissement a surtout été utilisée comme point de départ de la comparaison dans des recherches antérieures. Toutefois, la comparaison à partir de l'année d'établissement n'a pas permis de répondre à la question de savoir si les immigrants sélectionnés dans le cadre d'un processus en deux étapes obtiennent toujours de meilleurs résultats sur le plan des revenus que ceux sélectionnés dans le cadre d'un processus en une étape, si on les compare après l'année d'arrivée, alors qu'aucun des deux groupes n'a d'expérience de travail au Canada.

Dans le cadre d'une étude antérieure, un examen partiel des différences de revenu entre les deux groupes en fonction de l'année d'arrivée a été mené (Hou et Bonikowska, 2018). Cette étude a permis de constater que les travailleurs étrangers temporaires qualifiés qui sont arrivés pour la première fois durant la période de 1990 à 2006 avaient un important avantage sur le plan des revenus par rapport aux immigrants économiques sélectionnés dans le cadre d'un processus en une étape à partir de l'année d'arrivée, et que cet avantage persistait même 15 ans après l'arrivée. Cependant, les travailleurs étrangers temporaires non qualifiés affichaient des revenus initiaux plus faibles et une croissance des revenus beaucoup plus lente comparativement à ceux des immigrants sélectionnés dans le cadre d'un processus en une étape. L'une des limites de cette étude est qu'elle reposait sur le niveau de compétence professionnelle indiqué sur les permis de travail liés à un employeur donné pour déterminer les travailleurs étrangers temporaires qualifiés et non qualifiés, mais cette approche n'était pas adaptée aux travailleurs étrangers temporaires titulaires d'un permis de travail ouvert, qui ne précise pas la profession.

De façon plus générale, les immigrants sélectionnés dans le cadre d'un processus en une ou en deux étapes sont souvent sélectionnés par l'intermédiaire de différents programmes d'immigration économique qui ont d'importantes répercussions sur les revenus. Plus précisément, la Catégorie de l'expérience canadienne (CEC) et le Programme des aides familiaux résidents (PAFR) s'appliquent aux immigrants sélectionnés dans le cadre d'un processus en deux étapes, mais pas à ceux sélectionnés dans le cadre d'un processus en une étape. Les immigrants admis au titre de la CEC ont souvent des revenus élevés, mais les immigrants admis au titre du PAFR ont de très faibles revenus. Il n'est pas approprié de comparer l'un ou l'autre de ces groupes avec des immigrants sélectionnés dans le cadre d'un processus en une étape, lorsque ces catégories n'existent pas. Il est préférable de comparer les

immigrants sélectionnés dans le cadre d'un processus en une et en deux étapes dans la même catégorie d'admission, en particulier ceux admis au titre du Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) (PTQF) et au titre du Programme des candidats des provinces (PCP), deux grands programmes qui s'appliquent aux immigrants sélectionnés dans le cadre d'un processus en une et en deux étapes.

Le présent article permet de comparer les revenus des immigrants économiques sélectionnés dans le cadre d'un processus en une et en deux étapes à partir de l'année de leur arrivée, en mettant l'accent sur la comparaison au sein des principales catégories d'admission. Il permet d'examiner en outre si les résultats de la comparaison ont changé entre les cohortes d'arrivée des années 2000 aux années 2010. Des changements importants dans les programmes d'immigration, y compris l'introduction de la CEC en 2008, l'élargissement du PCP et la mise en œuvre du système Entrée express en 2015, pourraient avoir modifié la composition des immigrants sélectionnés dans le cadre d'un processus en une et en deux étapes, ce qui aurait eu une incidence sur leurs revenus relatifs.

La présente analyse repose sur la Base de données longitudinales sur l'immigration et porte sur les demandeurs principaux de l'immigration économique âgés de 25 à 54 ans au cours de l'année d'arrivée. Dans le présent article, « immigrants sélectionnés dans le cadre d'un processus en deux étapes » fait référence aux personnes qui sont initialement venues au Canada avec un permis de travail, ou qui sont arrivées avec un permis d'études et ont réalisé des revenus au Canada, et qui sont devenues par la suite des immigrants économiques<sup>2</sup>. À titre de comparaison, « immigrants sélectionnés dans le cadre d'un processus en une étape » désigne les immigrants économiques qui n'ont pas d'expérience de travail ou d'études au Canada avant d'obtenir la résidence permanente. Pour les immigrants sélectionnés dans le cadre d'un processus en deux étapes, l'année d'arrivée est celle où le premier permis de travail a été délivré ou l'année où le premier permis d'études a été délivré si le titulaire du permis d'études n'avait pas de permis de travail, mais a déclaré des revenus. Pour les immigrants sélectionnés dans le cadre d'un processus en une étape, l'année d'arrivée est celle de l'établissement.

## Changements importants dans la répartition par programme d'admission

Le tableau 1 montre d'importants changements dans les programmes d'admission pour les immigrants sélectionnés dans le cadre d'un processus en une et en deux étapes des années 2000 aux années 2010. Parmi les immigrants sélectionnés dans le cadre d'un processus en une étape, il y a eu une diminution importante de la proportion d'immigrants admis au titre du PTQF (de 70 % à 51 %), accompagnée d'une forte augmentation de ceux admis au titre du PCP (de 6 % à 25 %).

---

2. Parmi les cohortes d'arrivée de 2000 à 2009 d'immigrants sélectionnés dans le cadre d'un processus en deux étapes, il a fallu en moyenne 3,7 années de résidence temporaire avant d'obtenir la résidence permanente.

Tableau 1

**Répartition par programme d'admission parmi les demandeurs principaux de l'immigration économique, âgés de 25 à 54 ans à l'arrivée**

	Immigrants sélectionnés dans le cadre d'un processus en une étape	Immigrants sélectionnés dans le cadre d'un processus en deux étapes
	pourcentage	
<b>Arrivées de 2000 à 2009</b>		
Catégorie de l'expérience canadienne	0,0	7,4
Programme des travailleurs qualifiés (fédéral)	70,0	18,1
Programme des candidats des provinces	5,7	24,3
Programmes des aides familiaux	0,0	42,5
Autres programmes économiques	24,4	7,7
<b>Arrivées de 2010 à 2014</b>		
Catégorie de l'expérience canadienne	0,0	22,0
Programme des travailleurs qualifiés (fédéral)	41,0	6,7
Programme des candidats des provinces	22,0	35,9
Programmes des aides familiaux	0,0	23,2
Autres programmes économiques	37,1	12,1
<b>Arrivées de 2015 à 2019</b>		
Catégorie de l'expérience canadienne	0,0	39,4
Programme des travailleurs qualifiés (fédéral)	52,7	8,0
Programme des candidats des provinces	24,9	32,0
Programmes des aides familiaux	0,0	5,3
Autres programmes économiques	22,5	15,3

Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration.

Chez les immigrants sélectionnés dans le cadre d'un processus en deux étapes, au cours de la même période, il y a eu une diminution importante de la proportion d'immigrants admis au titre du PAFR (de 43 % à 5 %) et du PTQF (de 18 % à 8 %). Parallèlement, il y a eu une augmentation considérable de la proportion d'immigrants admis au titre de la CEC (de 7 % à 39 %) et du PCP (de 24 % à 32 %).

Ces changements importants dans la composition du programme d'admission chez les immigrants sélectionnés dans le cadre d'un processus en une et en deux étapes ont une incidence sur les revenus moyens et médians, parce que les immigrants des différents programmes d'admission ont des niveaux de revenus très différents.

### **Les immigrants sélectionnés dans le cadre d'un processus en deux étapes avaient des revenus supérieurs à ceux des immigrants sélectionnés dans le cadre d'un processus en une étape dans le Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) et le Programme des candidats des provinces**

Pour les mêmes programmes d'admission, les immigrants sélectionnés dans le cadre d'un processus en deux étapes affichaient toujours des revenus supérieurs à ceux des immigrants sélectionnés dans le cadre d'un processus en une étape, tant au cours des premières années qu'une décennie après leur arrivée (tableau 2)<sup>3</sup>. Cette tendance s'est maintenue pour le PTQF, le PCP et les « autres » programmes

3. Les analyses des écarts de revenu reposaient sur les immigrants économiques ayant des revenus positifs au cours d'une année donnée. Étant donné que les immigrants sélectionnés dans le cadre d'un processus en deux étapes ont généralement une incidence d'emploi plus élevée que ceux sélectionnés dans le cadre d'un processus en une étape (Hou, Crossman et Picot, 2020b), l'avantage sur le plan des revenus des immigrants sélectionnés dans le cadre d'un processus en deux étapes par rapport à ceux sélectionnés dans le cadre d'un processus en une étape serait encore plus important si les personnes sans revenu étaient comprises dans l'analyse.

économiques (p. ex. le Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral) et la sélection du Québec), ainsi que pour les trois cohortes d'arrivée sur lesquelles repose la présente analyse. Cette constatation vaut également pour les résultats non ajustés (bruts) et les résultats ajustés (après prise en compte des différences de caractéristiques sociodémographiques).

Tableau 2

**Revenus annuels médians des demandeurs principaux de l'immigration économique qui avaient des revenus positifs au cours d'une année donnée, par catégorie d'admission, âgés de 25 à 54 ans à l'arrivée**

Cohortes d'arrivée et année depuis l'arrivée	Immigrants sélectionnés dans le cadre d'un processus en une étape				Immigrants sélectionnés dans le cadre d'un processus en deux étapes				Aides	
	Tous	PTQF	PCP	Autres	Tous	CEC	PTQF	PCP	familiaux	Autres
	dollars de 2020									
<b>Arrivées de 2000 à 2009</b>										
1	25 700	27 400	29 200	20 200	27 200	38 300	48 400	42 200	20 800	36 400
2	32 000	34 700	32 900	25 400	29 100	42 900	54 700	44 000	21 700	41 400
3	36 700	40 000	35 800	29 700	31 700	45 700	58 400	46 000	22 200	44 900
4	41 200	45 000	38 400	33 800	35 900	49 400	63 100	48 800	24 900	48 200
5	45 000	49 400	40 200	37 200	39 300	53 100	67 600	51 800	27 800	51 100
6	48 600	53 300	42 300	40 500	41 900	56 800	71 100	54 500	30 100	54 000
7	51 400	56 300	43 300	43 200	43 900	60 100	74 200	56 000	31 900	56 300
8	53 600	58 700	44 200	45 600	45 400	62 600	76 400	56 600	33 600	58 500
9	55 700	60 600	45 300	48 200	47 000	64 400	78 800	57 900	35 200	60 900
10	57 500	62 400	46 200	50 400	48 500	66 600	80 700	58 900	36 900	64 200
<b>Arrivées de 2010 à 2014</b>										
1	23 700	26 100	27 100	18 700	31 100	43 800	39 700	35 300	23 400	35 300
2	29 000	33 200	31 900	23 300	35 200	50 000	50 000	39 500	24 000	40 400
3	33 200	38 300	34 500	27 900	38 700	54 700	55 600	42 600	25 100	43 600
4	37 400	43 400	36 700	32 700	42 600	59 500	63 400	45 300	28 900	47 300
5	40 800	47 400	38 600	37 000	45 600	63 800	68 700	47 900	32 000	51 000
6	44 200	50 800	40 200	41 100	48 400	67 700	74 500	50 300	33 900	54 500
<b>Arrivées de 2015 à 2019</b>										
1	32 300	39 400	30 500	23 000	40 700	50 800	49 600	38 900	25 000	30 300
2	39 969	50 429	36 552	29 052	46 037	57 634	61 664	42 674	26 763	33 551

**Notes :** PTQF = Programme des travailleurs qualifiés (fédéral); PCP = Programme des candidats des provinces; CEC = Catégorie de l'expérience canadienne. « Autres » comprend le Programme des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral), la sélection du Québec et

**Source :** Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration.

En ce qui concerne les résultats non ajustés (tableau 2), pour les immigrants qui sont arrivés de 2000 à 2009, l'écart absolu dans les revenus médians entre les immigrants sélectionnés dans le cadre d'un processus en deux étapes et en une étape est demeuré relativement stable au cours des 10 années suivant leur arrivée. Il se situait de 18 000 \$ à 21 000 \$ pour le PTQF et de 11 000 \$ à 13 000 \$ pour le PCP. Pour la cohorte de 2010 à 2014, l'écart des revenus a augmenté avec le nombre d'années passées au Canada<sup>4</sup>.

Cependant, l'écart relatif, exprimé en pourcentage, a diminué rapidement au cours des cinq premières années et plus graduellement par la suite. Les écarts ajustés et non ajustés sont présentés dans les graphiques 2 et 3 en fonction des revenus moyens. Les résultats ajustés sont dérivés d'un modèle de

4. L'écart des revenus est passé de 13 600 \$ la première année à 23 700 \$ la sixième année pour le PTQF. Pour le PCP, l'écart des revenus est passé de 8 200 \$ la première année à 10 100 \$ la sixième année.

régression qui tient compte des différences de caractéristiques sociodémographiques entre les immigrants sélectionnés dans le cadre d'un processus en une et en deux étapes<sup>5</sup>.

L'écart ajusté est un peu plus faible que l'écart non ajusté parce que, comparativement aux immigrants sélectionnés dans le cadre d'un processus en une étape, ceux sélectionnés dans le cadre d'un processus en deux étapes avaient plus de caractéristiques associées à des revenus plus élevés. Par exemple, dans la cohorte de 2010 à 2014 des immigrants admis au titre du PTQF, les immigrants sélectionnés dans le cadre d'un processus en deux étapes étaient plus jeunes à leur arrivée<sup>6</sup>, étaient plus susceptibles d'être de sexe masculin, affichaient un pourcentage plus élevé de personnes dont le français ou l'anglais était leur langue maternelle, et comprenaient une plus forte proportion de personnes de l'Asie du Sud et de l'Asie du Sud-Est, par rapport aux immigrants sélectionnés dans le cadre d'un processus en une étape. Ces différences expliquaient 41 % de l'écart des revenus entre les deux groupes au cours de la première année suivant l'arrivée et 63 % au cours de la sixième année.

Après avoir pris en compte des différences sociodémographiques (résultats ajustés), parmi la cohorte de 2000 à 2009, les immigrants sélectionnés dans le cadre d'un processus en deux étapes admis au titre du PCP affichaient des revenus en moyenne 51 % plus élevés que leurs homologues sélectionnés dans le cadre d'un processus en une étape au cours de la première année suivant leur arrivée, et 25 % plus élevés au cours de la sixième année, après quoi la différence demeurait stable (graphique 2). Une tendance semblable a été observée chez les immigrants admis au titre du PTQF, même si les chiffres étaient quelque peu différents. La cohorte de 2010 à 2014 affichait elle aussi une tendance semblable. Dans le PCP et le PTQF, les immigrants sélectionnés dans le cadre d'un processus en deux étapes réalisaient des revenus de 39 % à 45 % plus élevés que les immigrants sélectionnés dans le cadre d'un processus en une étape au cours de la première année suivant leur arrivée, une différence passant de 17 % à 19 % la sixième année (graphique 3).

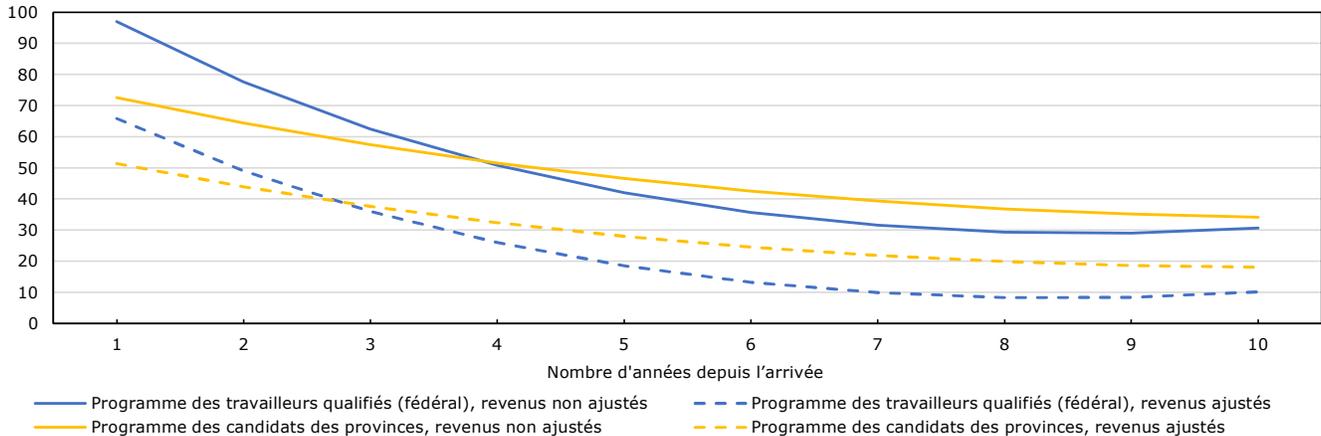
---

5. Les caractéristiques sociodémographiques comprennent le sexe à la naissance, l'âge à l'arrivée, le nombre d'années depuis l'arrivée, la scolarité, la langue officielle, la région source et la province de résidence. Les résultats ajustés reposaient sur des modèles de régression avec le logarithme des revenus annuels comme variable de résultat. Les variables explicatives du modèle comprennent les caractéristiques sociodémographiques sélectionnées, une variable fictive représentant les immigrants sélectionnés dans le cadre d'un processus en deux étapes par rapport à ceux sélectionnés dans le cadre d'un processus en une étape, et les paramètres d'interaction avec le nombre d'années depuis l'arrivée et les années au carré depuis l'arrivée.

6. Au-delà de 25 ans, un âge plus avancé à l'arrivée était associé à des revenus plus faibles chez les immigrants admis au titre du PTQF.

**Graphique 2****Écarts des revenus non ajustés et ajustés en pourcentage entre les immigrants économiques sélectionnés dans le cadre d'un processus en deux étapes et en une étape âgés de 25 à 54 ans à leur arrivée, arrivées de 2000 à 2009**

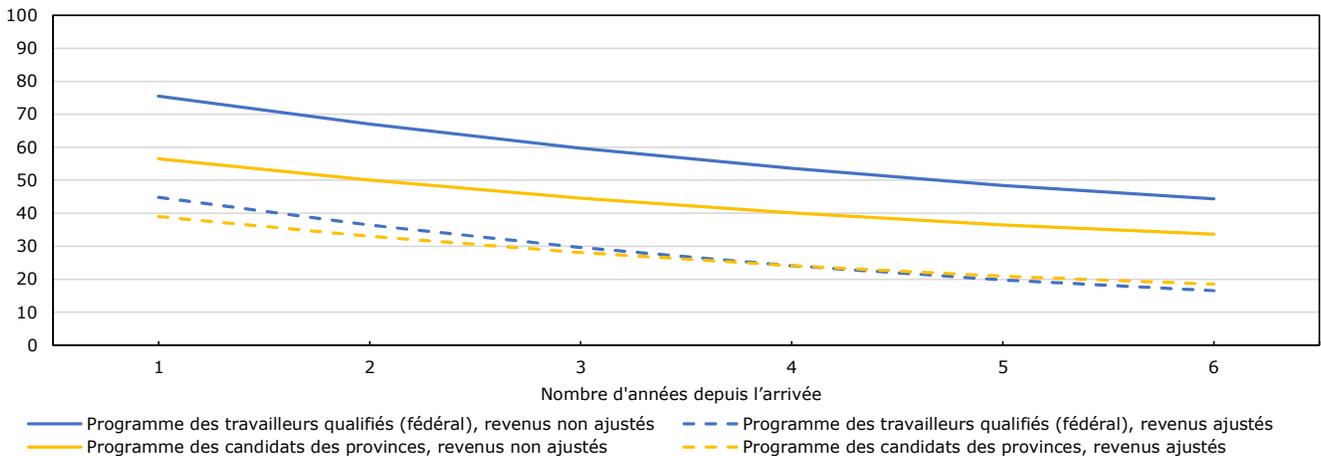
pourcentage



Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration.

**Graphique 3****Écarts des revenus non ajustés et ajustés en pourcentage entre les immigrants économiques sélectionnés dans le cadre d'un processus en deux étapes et en une étape âgés de 25 à 54 ans à leur arrivée, arrivées de 2010 à 2014**

pourcentage



Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration.

Les différences dans les revenus initiaux entre les immigrants sélectionnés dans le cadre d'un processus en deux étapes et en une étape se sont rétrécies entre la cohorte d'arrivée de 2000 à 2009 et celle de 2010 à 2014 pour le PTQF et le PCP (graphiques 2 et 3). Ce changement s'est probablement produit parce qu'un moins grand nombre de travailleurs étrangers temporairement hautement qualifiés (qui affichent généralement des revenus élevés après l'immigration) ont présenté une demande dans le cadre du PTQF ou du PCP, depuis qu'ils sont devenus admissibles en 2009 à le faire par l'entremise de la CEC. Cela a donc réduit le nombre de demandeurs pour le PTQF et le PCP dans les cohortes d'arrivée plus récentes. Avant 2009, ils devaient présenter une demande dans le cadre du PTQF ou du PCP.

De la cohorte de 2010 à 2014 à la cohorte de 2015 à 2019, l'écart des revenus entre les immigrants sélectionnés dans le cadre d'un processus en deux étapes et en une étape admis au titre du PTQF a diminué davantage, car les revenus des immigrants sélectionnés dans le cadre d'un processus en une

étape ont enregistré une forte augmentation (tableau 2). Cette situation est probablement attribuable à la mise en œuvre, en 2013, d'une évaluation obligatoire des diplômes d'études avant la migration, qui a entraîné une hausse importante des revenus chez les immigrants sélectionnés dans le cadre d'un processus en une étape. Toutefois, cette augmentation ne s'appliquait pas aux immigrants sélectionnés dans le cadre d'un processus en deux étapes, probablement parce que leurs titres scolaires avaient déjà été évalués directement par les employeurs (Banerjee et coll., 2021).

En comparant les revenus non ajustés de tous les immigrants sélectionnés dans le cadre d'un processus en deux étapes avec ceux de leurs homologues sélectionnés dans le cadre d'un processus en une étape, c'est-à-dire sans tenir compte des différences dans les programmes d'admission, alors, parmi la cohorte de 2000 à 2009, les immigrants sélectionnés dans le cadre d'un processus en une étape affichaient des revenus plus élevés que ceux sélectionnés dans le cadre d'un processus en deux étapes (tableau 2). Cela s'explique par le fait que les immigrants sélectionnés dans le cadre d'un processus en deux étapes comprenaient des aides familiaux qui affichaient de faibles revenus, et que leur forte proportion réduisait les revenus globaux de tous les immigrants sélectionnés dans le cadre d'un processus en deux étapes pour les rendre inférieurs à ceux de leurs homologues sélectionnés dans le cadre d'un processus en une étape. Cependant, dans les cohortes de 2010 à 2014 et de 2015 à 2019, les immigrants sélectionnés dans le cadre d'un processus en deux étapes affichaient, dans l'ensemble, des revenus supérieurs aux immigrants sélectionnés dans le cadre d'un processus en une étape, malgré les différences entre les catégories d'admission. Cela s'explique par le fait que la proportion d'immigrants admis au titre du PAFR parmi les immigrants sélectionnés dans le cadre d'un processus en deux étapes a diminué considérablement dans les cohortes plus récentes. Ces résultats montrent clairement que la comparaison des résultats non ajustés de tous les immigrants sélectionnés dans le cadre d'un processus en une et en deux étapes ne constitue pas une évaluation valable des écarts de revenus entre les deux groupes en raison de leurs différences dans les programmes de sélection et leurs antécédents socioéconomiques.

## Conclusion

Les immigrants sélectionnés dans le cadre d'un processus en deux étapes admis au titre du Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) (PTQF) et du Programme des candidats des provinces (PCP) avaient constamment des revenus annuels plus élevés que leurs homologues sélectionnés dans le cadre d'un processus en une étape de la même catégorie d'admission lorsque la comparaison commençait à partir de l'année de leur arrivée initiale. Ce résultat était vrai pour les revenus non ajustés (réels) et ajustés lorsque l'on tenait compte des différences sociodémographiques entre les groupes.

L'écart de revenus s'est rétréci quelque peu entre les cohortes d'arrivée successives. De la cohorte de 2000 à 2009 à la cohorte de 2010 à 2014, l'écart de revenus entre les immigrants sélectionnés dans le cadre d'un processus en deux et en une étape au cours des premières années suivant leur arrivée s'est resserré pour le PTQF et le PCP. Cette variation peut être attribuée à un changement dans les types de programmes par lesquels les immigrants sélectionnés dans le cadre d'un processus à deux étapes ont été admis. Fait intéressant, après 2008, les travailleurs étrangers temporaires hautement qualifiés pouvaient présenter une demande par l'entremise de la CEC, ce qui a réduit la proportion d'immigrants sélectionnés dans le cadre d'un processus en deux étapes ayant un potentiel de revenus élevés dans le PTQF et le PCP. De plus, les écarts de revenus entre les immigrants sélectionnés dans le cadre d'un processus en deux et en une étape admis au titre du PTQF ont diminué davantage entre la cohorte de 2010 à 2014 et la cohorte de 2015 à 2019. Cette réduction est probablement attribuable à la mise en œuvre, en 2013, d'une évaluation obligatoire des diplômes d'études avant la migration, qui a entraîné une hausse importante des revenus chez les immigrants sélectionnés dans le cadre d'un processus en une étape.

Comme mentionné dans l'introduction, il existe deux hypothèses principales quant à la raison pour laquelle les immigrants sélectionnés dans le cadre d'un processus en deux étapes ont tendance à avoir des revenus supérieurs à ceux des immigrants sélectionnés dans le cadre d'un processus en une étape, après leur établissement. Une explication concerne les multiples processus de sélection appliqués aux immigrants sélectionnés dans le cadre d'un processus en deux étapes. La deuxième concerne l'avantage que les immigrants sélectionnés dans le cadre d'un processus en deux étapes tirent de leur expérience de travail au Canada, ce que les immigrants sélectionnés dans le cadre d'un processus en une étape n'ont pas au moment de leur établissement. Étant donné que ni les immigrants sélectionnés dans le cadre d'un processus en une étape ni ceux sélectionnés dans le cadre d'un processus en deux étapes n'ont d'expérience de travail au Canada lorsque les revenus sont évalués à partir de l'année d'arrivée, la différence dans les revenus ajustés observée dans la présente étude correspond à l'hypothèse du processus de sélection multiple.

Par exemple, les écarts de revenus entre les immigrants sélectionnés dans le cadre d'un processus en une et en deux étapes étaient importants au cours des premières années après leur arrivée (écart ajusté de 40 % à 60 %) et ont diminué avec les années depuis leur arrivée, bien qu'ils aient persisté (près de 20 % au cours de la sixième année). Les différences dans le processus de sélection peuvent être la cause de ces variations. Les travailleurs étrangers temporaires sont habituellement sélectionnés par les employeurs pour des emplois qui correspondent à leur niveau de compétence dès le départ, surtout ceux dont le niveau de compétences est plus élevé. Toutefois, ce n'est pas toujours le cas pour les immigrants sélectionnés dans le cadre d'un processus en une étape. Comme ils peuvent avoir besoin de temps pour s'adapter au marché du travail canadien, cela rend leurs compétences moins immédiatement applicables. Par conséquent, il existe une disparité importante des revenus entre ces deux groupes au cours des premières années suivant leur arrivée. Cette disparité tend à diminuer, mais ne disparaît pas, à long terme.

L'analyse souligne l'importance de produire des résultats ajustés. Le fait d'établir des comparaisons des revenus entre les immigrants sélectionnés dans le cadre d'un processus en une et en deux étapes sans tenir compte des différences entre les catégories d'admission et d'autres caractéristiques sociodémographiques ne fournit pas une évaluation valable de l'effet des processus de sélection en une et en deux étapes sur les revenus. De façon plus générale, des recherches antérieures ont souligné l'importance de faire la distinction entre les immigrants sélectionnés dans le cadre d'un processus en deux étapes en fonction de la qualité de leur expérience de travail au Canada avant l'immigration, évaluée en fonction du niveau de leurs revenus au Canada avant l'immigration. Cette mesure indique probablement la « valeur effective sur le marché » des compétences et des qualifications des immigrants (Hou et Picot, 2016; Picot et coll., 2020).

Bien que les immigrants sélectionnés dans le cadre d'un processus en deux étapes aient affiché de meilleurs résultats sur le marché du travail que les immigrants sélectionnés dans le cadre d'un processus en une étape ayant des facteurs de capital humain semblables, qu'ils soient mesurés à partir de l'année d'arrivée ou de l'année d'établissement, le succès durable du processus de sélection en deux étapes dépend du niveau de compétence des immigrants sélectionnés dans le bassin des travailleurs étrangers temporaires. Des recherches antérieures indiquent que les travailleurs étrangers temporaires qui occupent des emplois peu spécialisés ou faiblement rémunérés doivent généralement composer avec des revenus plus faibles et une croissance plus lente de la rémunération que les immigrants comparables sélectionnés dans le cadre d'un processus en une étape (Hou et Bonikowska, 2018). De plus, la présence croissante des travailleurs étrangers temporaires et des étudiants étrangers dans la population active présente des défis potentiels (voir Crossman, Hou et Picot [2020] pour un aperçu). Il y a un risque que les travailleurs étrangers temporaires soient vulnérables à l'exploitation et à des conditions de travail inférieures aux normes. Une offre importante de travailleurs étrangers temporaires pourrait exercer une pression à la baisse sur les salaires des travailleurs domestiques et réduire les incitations pour les employeurs à améliorer la productivité grâce à la technologie et à l'investissement de capitaux. Les employeurs qui recherchent de la main-d'œuvre à faible coût pourraient accorder la priorité à la demande à court terme plutôt qu'à la compétitivité à long terme. Par conséquent, les programmes parrainés par ces derniers pourraient ne pas répondre efficacement aux besoins à long terme du marché du travail et de l'économie en général. Ces considérations font ressortir la nécessité d'un examen attentif des avantages et des défis potentiels de la sélection des immigrants dans le cadre d'un processus en deux étapes.

## Bibliographie

Banerjee, R., F. Hou, J. Reitz et T. Zhang. 2021. « Evaluating foreign skills: Effects of credential assessment on skilled immigrants' labour market performance in Canada. » *Canadian Public Policy*. <https://doi.org/10.3138/cpp.2021-014>.

Crossman, E., F. Hou et G. Picot. 2020. « Sélection des immigrants en deux étapes : examen des avantages et des défis potentiels. » *Statistique Canada : Aperçus économiques*, n° 111, produit n° 11-626-X — 2020009 au catalogue de Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-626-x/11-626-x2020009-fra.htm>.

Hou, F. et A. Bonikowska. 2018. « Selections before the: Earnings advantages of immigrants who were former skilled temporary foreign workers in Canada. » *International Migration Review*. 52(3) : 695 à 723.

Hou, F., E. Crossman et G. Picot. 2020a. « Sélection des immigrants en deux étapes : analyse de son expansion au Canada. » *Statistique Canada : Aperçus économiques*, n° 112, produit n° 11-626-X au catalogue de Statistique Canada. Ottawa. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-626-x/11-626-x2020010-fra.htm>.

Hou, F., E. Crossman et G. Picot. 2020b. « Sélection des immigrants en deux étapes : tendances récentes de la situation des immigrants sur le marché du travail. » *Statistique Canada : Aperçus économiques*, n° 113, produit n° 11-626-X au catalogue de Statistique Canada. Ottawa. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-626-x/11-626-x2020011-fra.htm>

Hou, F. et G. Picot. 2016. « Changing immigrant characteristics and pre-landing Canadian earnings: Their effect on entry earnings over the 1990s and 2000s. » *Canadian Public Policy*, 42(3) : 308 à 323.

Picot, G., F. Hou, L. Xu et A. Bonikowska. 2020. « Quels facteurs de sélection permettent le mieux de prédire les gains des demandeurs principaux d'une catégorie de l'immigration économique? » *Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada*. Recherche sur les politiques, Direction générale de la recherche et de l'évaluation. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/rapports-statistiques/recherche/facteurs-selection-predire-gains-demandeurs-principaux-immigration-economique.html>.

Sweetman, A. et C. Warman (2014). « Former temporary foreign workers and international students as sources of permanent immigration. » *Canadian Public Policy*, 40(4) : 392 à 407.